

Reconnue d'utilité publique

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et membre associé de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires

10 rue du Père Julien Dhuit
75020 PARIS — ☎ 01.47.97.96.08

Paris, le 23 avril 1998

L'AMORC se défend d'être une secte. Il est exact qu'elle n'est pas répertoriée dans la liste du rapport parlementaire - et que dans ~~un~~ cercle privé Madame Tavernier a été volontairement discrète à son sujet.

Devant l'usage abusif (enregistrement) fait des termes de cet échange, Madame Tavernier, au nom de L'UNADFI, se doit de faire une mise au point.

L'UNADFI ne se prononce pas sur sur l'enseignement ésotérique de l'AMORC.

Pour juger de la dangerosité et des tendances sectaires du groupe, elle prend en cause les constats de plusieurs adeptes et des familles concernées. Ceux-ci fréquents, sont convergents

- Chez les adeptes on constate une modification du comportement

- Un désintérêt pour ce qui se vit en dehors du groupe.
- Un affaiblissement de la résistance mentale et du sens critique provoqué par un endoctrinement progressif.
- Dans les familles, des ruptures de couples en particuliers, dues surtout à l'exigence du secret.
- De discrètes et efficaces pressions financières, mises au compte de la mystique.
- Certaines pratiques expliqueraient ces griefs :

Les exercices de catharsis mental (bulletin mensuel 465) d'autohypnose (notice du néophyte, p 3) peuvent s'apparenter à la manipulation mentale.

- Le "Liber 777" a d'étranges résonances avec la magie égyptienne et démoniaque de Aleister Crowley !

De plus des éléments sont du domaine public :

l'autorité absolue de l'Imperator sur l'ensemble du groupe et de chacun des adeptes. Le choix pour démocratique de celui-ci sans que la base ne soit consultée

- L'accroissement étonnant du patrimoine immobiliers des dirigeants et leur train de vie.

- Pour ne pas gêner l'enquête en cours, l'UNADFI ne peut s'exprimer davantage- et vous informe de l'opinion de Monsieur Vivien qui a qualifié l'AMORC de Secte devant un auditoire de magistrats.